



À

Monsieur Jean BASSERES
Directeur général
de Pôle emploi

Paris, le 5 juillet 2013

Objet : négociations salariales au sein de Pôle emploi.

Monsieur le Directeur Général

Conformément aux positions défendues par vos représentants lors des dernières séances de négociation des salaires au sein de Pôle Emploi, vous trouverez ci-joint un projet d'accord majoritaire que nous soumettons à votre signature. En effet, les quatre organisations ici signataires représentent plus de 30% de l'électorat de Pôle emploi, ce qui garantit bien d'ores et déjà un accord majoritaire puisque signé par trois organisations syndicales représentant à elle trois plus de 30% (49,04% exactement) des électeurs, et soutenus par une quatrième organisation syndicale qui, en ajoutant ses voix aux trois premières, offre une représentation de l'électorat à plus de 50% (52,99% exactement). La condition d'absence d'accord majoritaire que vous nous objectiez jusqu'ici est donc levée.

Par ailleurs, bien que nous ne soyons pas – sur le fond - en accord avec ce mode de rémunération, nous prenons acte de votre décision de verser une prime à l'ensemble des agents de Pôle emploi, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. Là aussi, fondamentalement nous contestons les modalités que vous mettez en œuvre pour le versement de cette prime (notamment son calcul au prorata-temporis, ...), mais cela est de votre seule responsabilité.

Dans le même ordre d'idée, concernant les agents publics, nous revendiquons que vous vous adressiez aux tutelles s'exerçant sur Pôle Emploi afin d'obtenir la transformation des crédits consacrés aux primes et à l'individualisation des traitements en un 13^{ème} et 14^{ème} mois ainsi que l'ouverture de négociations en vue d'aménager la grille en matière d'avancements d'échelons et d'augmenter les quotas d'accès à la carrière exceptionnelle et les taux de promotion.

Ne doutant pas de votre réponse rapide et positive, les organisations syndicales ci-dessous signataires, vous adressent l'expression de leurs sentiments respectueux et distingués.

La CGT-FO

la CGT

le SNU

SUD

PS : bien entendu, nous adressons ce projet d'accord à l'ensemble des autres organisations syndicales, ouvrant ce projet à d'autres signatures potentielles, convaincus qu'il emportera l'adhésion la plus large confirmant ainsi son caractère majoritaire.